

La lettre



Septembre
2026

N°26



Chers amis pêcheurs,

À quelques mois de la fin des mandats de l'ensemble de nos élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, je tiens à leur adresser, au nom de la FNPF, mes plus sincères remerciements. Tout au long de ce mandat, ils ont su porter avec conviction la voix de la pêche associative dans vos territoires.

Cette échéance ouvre une nouvelle étape : celle des élections du réseau qui débiteront en octobre prochain pour s'achever en mai 2027. Elles portent le défi de renouveler notre gouvernance tout en préservant la cohérence et la force d'un mouvement uni. Dans un contexte où les enjeux liés à notre environnement et à notre activité n'ont jamais été aussi pressants, le choix des femmes et des hommes qui porteront demain nos AAPPMA et nos fédérations est déterminant.

Cette échéance nous permettra également, ensemble, de relever le défi de la mobilisation des bénévoles pour faire fonctionner notre système associatif et défendre une activité populaire et naturelle.

J'invite chacune et chacun d'entre vous à se mobiliser pour ce rendez-vous démocratique essentiel.

Sur le plan législatif, la loi d'urgence agricole, adoptée par le Parlement en juillet, comporte des dispositions qui nous préoccupent directement, en particulier celles touchant à la gestion de l'eau. La FNPF s'est mobilisée auprès de nombreuses institutions pour défendre un système conservant son ambition d'intérêt général.

Notre vigilance sur l'eau est d'autant plus importante que les sécheresses et les épisodes d'inondations se généralisent et se répètent, avec des conséquences directes sur la vie aquatique, mais aussi sur les biens et les personnes.

Je veux saluer la mobilisation remarquable des fédérations et des AAPPMA, qui se sont tenues, sans relâche, au chevet de nos rivières : suivis piscicoles, pêche de sauvetage, alertes auprès des autorités et des médias, sensibilisation des usagers. Votre engagement de terrain a été précieux et il illustre, une fois de plus, le rôle irremplaçable de notre réseau dans la protection du milieu aquatique. Je vous remercie également d'être les relais actifs d'une pratique de pêche respectueuse des milieux et des espèces.

Cette lettre interne revient en détail sur nos réunions statutaires annuelles nationales : assemblée générale des fédérations et congrès annuel. Elle vous permet ainsi d'accéder à de nombreuses informations essentielles sur notre loisir et notre militantisme.

Halieutiquement vôtre,

Claude Roustan
Président de la FNPF



Assemblée générale 2026 : bilan d'un mandat au service du réseau

L'Assemblée générale de la FNPF s'est tenue le dimanche 28 juin 2026 en présence des présidents des fédérations départementales de pêche.

Une première partie de l'Assemblée générale a été consacrée au volet financier. Les comptes 2025, les propositions d'évolution de la CPMA et les budgets 2026-2027 ont été soumis à l'approbation des élus de la pêche. L'augmentation de la CPMA a été adoptée à l'unanimité selon les modalités précisées page 3.

Dans son rapport moral, M. Roustan est revenu sur les quatre années écoulées. Sur le plan interne, il a notamment salué l'intense activité de la FNPF et son travail d'influence. Il a également souligné les risques collectifs liés à la politique de l'eau (restauration des cours d'eau, continuité écologique, gestion quantitative de l'eau) tout en pointant les défis à venir : changement climatique, sécheresses répétées, évolution des usages de l'eau, renouvellement générationnel des bénévoles, enjeux du réseau pêche au niveau de son organisation infranationale.

Le président a également remercié les élus pour leur implication, en se félicitant d'avoir le privilège « *d'être à la tête d'un Bureau national stable, solidaire et collectif* », ainsi que l'équipe salariée de la FNPF « *qui est toujours animée par un dévouement exemplaire et un professionnalisme éprouvé* ». Il a aussi rendu hommage à Serge Savineaux, président de la Fédération de pêche du Loir-et-Cher, disparu en juillet 2025.

Dans l'après-midi, les membres des 6 commissions de la FNPF ont été remerciés « *sincèrement et chaleureusement* » par le président pour leurs travaux : « *ils n'ont pas compté [leur] temps, [leur] énergie pour cette mission lourde et complexe* ». Les responsables ont ensuite été invités à présenter le bilan de leur commission pour le mandat 2022-2026. Les présentations peuvent être consultées dans leur intégralité sur Bibliopêche.

En voici une synthèse ci-contre.



1• Protection des milieux aquatiques et biodiversité

Jean-Paul Doron a mis en lumière trois dossiers emblématiques du mandat :

- l'instauration d'une déclaration de capture pour la truite de mer, calquée sur celle du saumon ;
- le questionnaire annuel, adressé aux FDAAPPMA, concernant l'impact des sécheresses sur les milieux aquatiques et l'activité pêche ainsi que la charge de gestion induite pour les fédérations ;
- le plan national de lutte contre la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) et la septicémie hémorragique virale (SHV), avec un enjeu fort sur l'encadrement sanitaire des repeuplements en milieu naturel à partir de 2027.

2• Développement du loisir pêche

Maurice Lebranchu a salué un mandat dense :

- deux éditions des Assises nationales du loisir pêche (2023 et 2026) ;
- le lancement en 2024 du Junior Fishing Tour avec la FFPS et le GIFAP ;
- l'examen de 254 demandes de labellisation de parcours et 6,5 millions d'euros injectés dans cette offre ;
- l'étude de 257 dossiers de qualification d'hébergements.

Il rappelle le lancement d'outils essentiels au réseau d'animation : Distrib'Pêche et 4 éditions APN. Le mandat aura enfin été marqué par une nouvelle étude du poids socio-économique de la pêche de loisir, confirmé à 2 milliards d'euros.

3• Accompagnement technique du réseau

Michel Balay a présenté un bilan marqué par la poursuite de la mission de soutien aux structures via 46 axes de subventions, pour leurs actions en faveur de la pêche et des milieux aquatiques. Parmi les avancées marquantes :

- 83% des fédérations sont désormais dotées d'un PDPG* ;
- une harmonisation progressive des fiches d'aide ;
- le déploiement de la dématérialisation des demandes de subvention en septembre 2026, après 3 ans de travaux.

* Plan départementale pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles



4• Promotion et communication

Patrick Ruffié a partagé un bilan d'activité soutenue contribuant à faire de la FNPf et de son réseau des acteurs de référence en matière de loisir et de protection de l'environnement. Ont notamment été soulignés :

- les 4 actes de la campagne « Sauvons nos rivières » ;
- une présence renforcée dans les événements institutionnels (Salon des Maires) et halieutiques (Festival national de la pêche) ;
- des campagnes de communication Loisir grand public à fort impact ;
- des réseaux sociaux en développement constant ;
- des outils de communication modernisés pour accroître la visibilité du réseau et promouvoir une image forte et cohérente sur tout le territoire.



5• Législation, réglementation et statuts

Sous la responsabilité de Pascal Sailliot, la commission a fait de la garderie une des priorités du mandat, par l'engagement de partenariats nationaux et départementaux avec le commandement de Gendarmerie dédié à l'environnement (CESAN), une expérimentation de procès-verbal électronique, la mise à jour du module juridique de formation et du Guide des gardes-pêche. Ensuite, ont été élaborés des Repères juridiques sur les contentieux « sécheresse » et le Guide pratique relatif aux préjudices environnementaux. Enfin, des contentieux importants ont été menés et gagnés par la FNPf, concernant la pêche de l'anguille jaune ou encore la restauration de la régulation des grands cormorans.

6• Europe et international

Roland Brunet a présenté un bilan des travaux qui ont permis à la FNPf de retisser des liens avec les instances européennes de la pêche de loisir, avec pour objectif d'influencer les instances de Bruxelles, dans des débats qui concernent directement le réseau, comme celui sur le statut du cormoran, la situation des migrateurs ou l'évolution de la directive cadre européenne sur l'eau. Une demande d'adhésion a été adressée à l'European Anglers Alliance (EAA) qui sera examinée en septembre par ses instances. Ainsi, la FNPf deviendrait le 12^e membre de cette importante association représentative de la pêche récréative européenne.

La Cotisation

Pêche Milieu Aquatique (CPMA) en 2027

CPMA	RMA	COTISATION FNPf	TOTAL	HAUSSE FNPf
Personne majeure	8,80 €	33,50 €	42,30 €	+0,50 €
Personne majeure - Offre d'automne	8,80 €	12,35 €	21,15 €	+0,25 €
Découverte femme	8,80 €	11,30 €	20,10 €	+0,50 €
Personne mineure	- €	6,90 €	6,90 €	+0,50 €
Découverte moins de 12 ans	- €	1,00 €	1,00 €	Inchangée
Hebdomadaire	3,80 €	10,90 €	14,70 €	+0,30 €
Journalière	1,00 €	4,30 €	5,30 €	+0,10 €
Migrateurs	20,00 €	30,00 €	50,00 €	Inchangée
PAEF Personne majeure	8,80 €	33,50 €	42,30 €	+0,50 €
PAEF Personne mineure	- €	6,90 €	6,90 €	+0,50 €

Les tarifs harmonisés des cartes de pêche sont ainsi fixés pour 2027 :

- Carte Découverte Femme : **43 €** Hausse + 1,00 € (dont CPMA + 0,50 €) = 20,10 €
- Carte Hebdomadaire : **37 €** Hausse + 0,50 € (dont CPMA + 0,30 €) = 14,70 €
- Carte Découverte -12 ans : **9 €** Hausse + 1,00 € (CPMA inchangée) = 1 €

Congrès annuel :

des avancées sur des dossiers prioritaires et des reculs sur la politique de l'eau

Le congrès annuel de la FNPF, sur le thème « *Politique française de l'eau : un modèle ?* » s'est tenu à Paris le 29 juin en présence de nombreux partenaires et de Mathieu Lefèvre, ministre délégué en charge de la Transition écologique, que Claude Roustan a directement interpellé sur 4 dossiers majeurs.

Un modèle de politique de l'eau sous pression

Alors que le Sénat entamait, le même jour, l'examen du projet de loi d'urgence agricole, Claude Roustan n'a pas mâché ses mots : ce texte « *visé littéralement à déconstruire* » un modèle pourtant éprouvé, aujourd'hui rediscuté au profit d'une appropriation catégorielle de la ressource commune. Rappelant que « *l'eau n'est pas un bien commun comme les autres* », le président a réclamé un ministère dédié à l'eau, une loi de programmation, une mutualisation, l'application du principe pollueur-payeur, une gouvernance locale, un partage équilibré et concerté et surtout l'inscription d'un principe au-dessus de tous les autres : celui de la sobriété.

Le ministre a défendu une approche « *pragmatique et territorialisée de la gestion de l'eau* », assumant le stockage hivernal de l'eau tout en écartant un droit de tirage prioritaire pour l'agriculture et en refusant de revenir sur la gouvernance locale de l'eau.



L'urgence d'un plan national pour les poissons migrateurs

Face au déclin de toutes les espèces migratrices, la FNPF réclame un plan national amphihalien ambitieux intégrant la restauration réelle de la continuité écologique, l'encadrement des prélèvements, la lutte contre le braconnage et des financements à la hauteur des enjeux. Sur l'anguille, elle maintient sa position d'un moratoire général à tous les stades de vie et pour tous les pêcheurs car la pêche de loisir ne peut pas être la seule sacrifiée. À ce sujet, le ministre a justifié le maintien d'une pêche de loisir de l'anguille jaune par un principe d'équité avec la pêche professionnelle.

Un classement inutile et contesté du silure

La FNPF ne cautionne pas le classement du silure en espèce à risque de déséquilibres biologiques sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, jugeant le droit existant suffisant. Elle salue en revanche le refus de son classement en espèce exotique envahissante qui aurait interdit toute remise à l'eau pour les pêcheurs. De son côté, le ministre se félicite du compromis trouvé avec la FNPF et propose de « *continuer à s'engager dans cette gestion différenciée et territorialisée* » du silure.



Un appel entendu pour le cormoran

Un an après l'arrêté national du 24 février 2025 autorisant la reprise des tirs de régulation, la FNPF a déploré le faible nombre d'arrêtés de régulation. Le ministre s'est engagé à écrire aux directeurs départementaux pour faire appliquer le cadre existant.

En clôture du congrès, la FNPF et le ministère de l'Éducation nationale ont reconduit leur convention de coopération en matière de développement durable, permettant aux SAPL de mener à bien leur mission d'éducation à l'environnement.

L'édition 2026 du congrès national a démontré, une nouvelle fois, la détermination du réseau à porter haut et fort la voix de la pêche de loisir dans ses nombreux combats. À l'avenir, la FNPF entend notamment continuer à préserver à la fois sa force de proposition et son devoir de vigilance face aux évolutions législatives en cours.

« Qu'il s'agisse des sentinelles de l'eau, qu'il s'agisse de défenseurs de la biodiversité ou qu'il s'agisse plus largement de défenseurs d'un milieu et d'une planification écologique en matière d'eau, je sais que je pourrai toujours compter sur vous. »

Mathieu Lefèvre

Ministre délégué en charge
de la Transition écologique

« Je vous réitère notre vigilance, notamment sur la loi d'urgence agricole. Vous avez, au travers de mes propos, senti l'inquiétude du monde de la pêche et nos souhaits. Nous saurons vous épauler si nécessaire, mais nous saurons aussi être très critiques sur les décisions qui pourraient être prises et notre mobilisation sur ce sujet restera permanente. »

Claude Roustan

Président de la FNPF

Pourquoi la loi d'urgence agricole menace l'eau et les milieux naturels (et donc la pêche)

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (UPSA) a été définitivement adoptée le 21 juillet 2026. Elle a subi un examen du Conseil constitutionnel, suite à la saisine de députés. Concernant la politique de l'eau, elle porte des régressions importantes, sur quatre points :



1. Gestion quantitative de l'eau

Les usages agricoles sont garantis, au travers d'un objectif de doublement des volumes de stockage d'eau d'ici à 2035 et tous les documents de gestion concertée de l'eau (PTGE, SAGE et SDAGE) doivent assurer la prise en compte des besoins actuels et prévisionnels de l'irrigation.

2. Gouvernance de l'eau

La représentation des agriculteurs est renforcée, notamment aux comités de bassin où ils occupent désormais la moitié des sièges d'usagers.

Ce texte et les débats qui l'ont accompagné ont le mérite de dévoiler un projet, contre lequel le réseau associatif de la pêche de loisir va devoir se mobiliser. Il vise à faire des milieux aquatiques un simple usage de l'eau, concurrent d'une agriculture productiviste.

3. Zones humides

La loi supprime purement et simplement l'article disposant que leur préservation est d'intérêt général et s'impose à toutes les politiques. Leur protection est modulée selon leur état et le type de projets.

4. Eau potable

Les zones de captage prioritaires, nécessaires à une eau potable de qualité sont amoindries. La loi en exclut **les zones historiquement polluées par des substances interdites.**

La pêche de loisir de l'anguille jaune : attention aux changements depuis juin 2026

Depuis les années 1980, le stock d'anguille a fortement diminué pour n'être plus qu'à 5 % de ce qu'il était initialement. Un règlement européen de 2007 a imposé aux pays membres de prendre des mesures de protection et de restauration de l'espèce. La France a donc mis en place un plan national anguille en 2009.

Parmi les nombreuses mesures de ce plan, la pêche de loisir en eau douce de la civelle et de l'anguille argentée a été interdite et celle de l'anguille jaune fortement encadrée. Sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, la pêche de l'anguille jaune est interdite depuis 2024.

Alors que le ministère s'apprêtait à instaurer un moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune, la FNPF a sollicité un maintien de cette activité moyennant des règles de gestion.

C'est l'objet de l'arrêté du 12 juin 2026, qui impose deux nouvelles règles encadrant cette activité :

1. La pêche de loisir de l'anguille jaune ferme au plus tard le 31 juillet.
2. La déclaration des captures d'anguille est obligatoire dans les 24 heures suivant la capture.

La déclaration des captures peut d'abord se faire en ligne sur le site démarche-numérique¹.

Elle peut également être réalisée sur papier en utilisant le formulaire qui est remis par la Fédération départementale du lieu de pêche. Ce formulaire² rempli doit être renvoyé à la Fédération départementale du lieu de pêche.

En obtenant cet arrêté, la FNPF a ainsi évité la fermeture sur tout le territoire de la pêche de l'anguille jaune pour la pêche de loisir en eau douce, initialement voulue par l'État, alors que la pêche professionnelle de la civelle et de l'anguille argentée restait autorisée quant à elle. La FNPF a également milité pour un plan de sortie de flotte de la pêche de la civelle. Sa position sur l'anguille n'a jamais varié : moratoire pour toutes les catégories de pêcheurs en tout lieu et pour tous les stades de l'anguille.



¹ <https://demarche.numerique.gouv.fr>

² Disponible également sur www.generationpeche.fr



Bénévolat : une campagne pour dire merci et donner envie

Lancée le 10 juin, la campagne nationale de promotion du bénévolat de la FNPf poursuit un double objectif : remercier les 68 000 bénévoles du réseau, dont le nombre a progressé de 70 % en dix ans, et susciter de nouvelles vocations.

Plusieurs actions complémentaires ont été déployées : 10 000 affiches de remerciement destinées aux AAPPMA envoyées via les fédérations, un kit de communication complet, une présence publicitaire dans *La Pêche et les Poissons*, un partenariat avec des influenceurs halieutiques, un emailing aux détenteurs de carte de pêche 2026 (déjà 1600 contacts reçus) pour les inviter à rejoindre les rangs des bénévoles et le projet de vidéo participatif « Une minute, un bénévole » avec 84 témoignages recueillis et diffusés chaque mercredi et samedi sur les réseaux sociaux de la FNPf jusqu'à l'automne 2026.

Pour rappel, afin d'appuyer la dynamique associative du réseau pêche de loisir, la FNPf a rejoint en juillet 2025 l'association France Bénévolat (80 grandes associations nationales, 7000 structures adhérentes). Les AAPPMA qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour leur gestion des bénévoles et diffuser leurs annonces sur le site francebenevolat.org. Cette campagne n'a pu se déployer partout en France que grâce à l'implication des nombreuses AAPPMA et fédérations départementales mobilisées. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire vivre cette opération sur le terrain !

Finales nationales du JFT 2026 : une saison qui se clôture avec succès, un élan collectif unanimement salué

Le 18 juillet dernier, les finales nationales du Junior Fishing Tour ont clôturé une deuxième saison riche en rencontres et en émotions.

Sur le magnifique site des Rouanneraiies, à Fillé-sur-Sarthe, 94 jeunes venus de toute la France se sont retrouvés pour disputer les titres de Champions de France JFT Coup et JFT Leurres, dans les catégories Juniors et Espoirs. Ce fut une belle mise à l'honneur de la pêche qui a valorisé la jeunesse. Cet événement, agrémenté de nombreuses animations, a permis de faire découvrir le loisir au grand public.

Cette finale est l'aboutissement d'un formidable engagement de l'ensemble de notre réseau tout au long de la saison. Porté par la FNPf, la FFPS et le GIFAP, le JFT repose avant tout sur l'implication de nos structures, aux niveaux local, départemental et régional, et sur l'investissement essentiel des bénévoles des SAPL et de la FFPS. La réussite de cette journée doit également beaucoup à nos partenaires qui se sont remarquablement mobilisés.

Ce projet commun dépasse largement le cadre de la compétition. Il tisse du lien entre jeunes, familles et structures associatives, encourage les synergies au sein du réseau et avec les acteurs de la pêche, et suscite de nouvelles vocations, notamment bénévoles.



Dès septembre 2026, une nouvelle saison débutera avec pour objectif les finales nationales 2027. Près de 90 % des départements sont désormais inscrits dans les circuits du Junior Fishing Tour : une dynamique collective qui atteste de l'ancrage du projet et de sa capacité à fédérer le réseau autour de la jeunesse et de l'avenir de la pêche.

Enquête nationale AAPPMA

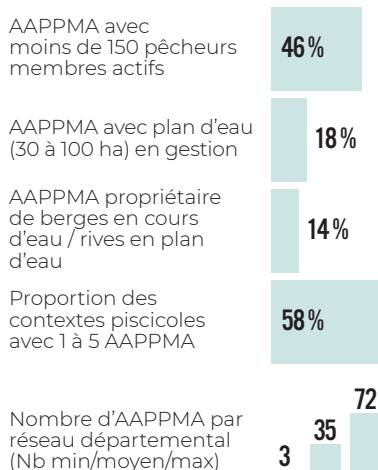
Ce que nous dit le réseau sur ses forces, ses fragilités et ses attentes

Réalisée au printemps 2025 auprès des dirigeants d'AAPPMA, des responsables de FDAAPPMA et des pêcheurs à jour de leur carte, l'enquête nationale de la FNPF¹ dresse un état des lieux des AAPPMA : leurs activités, les difficultés rencontrées et leurs attentes.

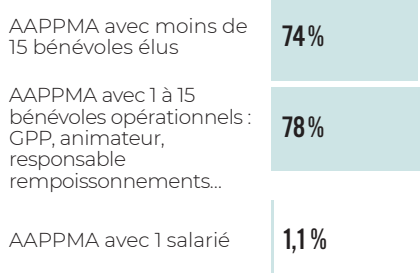
Une photographie des AAPPMA²

Premier constat : l'AAPPMA est une structure de proximité et de taille modeste. Plus de 71% des répondantes comptent moins de 500 pêcheurs, gèrent 80km de cours d'eau ou moins, et disposent d'un budget annuel ne dépassant pas 10 000€³, financé très majoritairement par des ressources propres et, pour deux tiers d'entre elles, par des aides publiques locales. L'emploi salarié reste marginal. Mais petite taille ne rime pas avec faible activité : 91% des actions recensées reposent sur le bénévolat (rempoissonnement et alevinage, entretien et valorisation du milieu aquatique, manifestations halieutiques, surveillance des pêcheurs).

LE RÉSEAU DES AAPPMA



LE BÉNÉVOLAT EN AAPPMA EN QUELQUES REPÈRES

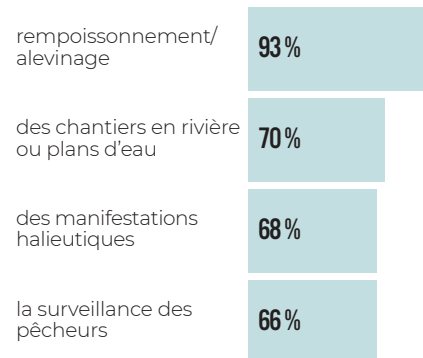


Des AAPPMA actives... mais qui ne peuvent pas tout faire seules

Les deux missions historiques de l'AAPPMA - développement du loisir pêche et protection du milieu aquatique - sont équilibrées dans le bilan d'activités de 58% des structures, et 75% mènent également des actions de communication, notamment via le digital. La coopération entre AAPPMA reste toutefois limitée (41%), plus tournée vers la mutualisation de moyens et d'activités que vers une gestion concertée à l'échelle d'un territoire. Le soutien des FDAAPPMA, via la mise à disposition de services, de moyens humains, logistiques et matériels (71%), est largement plébiscité (72% des AAPPMA).

L'ACTION LOCALE DES AAPPMA

Mobilisation des bénévoles sur :



¹ 35% des AAPPMA et 70% des Fédérations départementales ont répondu à cette enquête.

² Les résultats doivent être lus comme des indicateurs de tendance : l'enquête reposait sur le volontariat avec l'exploitation de résultats bruts et ne prétend donc pas constituer une photographie statistiquement représentative de l'ensemble du réseau.

³ Valeur modale.

Le bénévolat, cœur battant des AAPPMA ... à (re)dynamiser

C'est l'un des enseignements les plus nets : le bénévolat est la première richesse, mais aussi la principale fragilité des AAPPMA. Près de 40% rencontrent des difficultés à remplir leurs missions, en premier lieu par manque de bénévoles (32%). Pour la gestion de la structure elle-même, 59% citent la mobilisation des bénévoles en poste comme premier obstacle à un fonctionnement stable, devant le recrutement de nouveaux profils (35%). Les FDAAPPMA partagent ce diagnostic, notamment sur les plans de gestion, le suivi des baux de pêche et la gouvernance. Le constat n'est cependant pas alarmant : 41% des pêcheurs qui suivent la vie de leur AAPPMA se disent prêts à s'impliquer, plutôt dans les actions concrètes que dans la gestion, en fonction de leurs disponibilités.

Ce que les AAPPMA attendent du réseau

Côté attentes, les AAPPMA demandent avant tout un accompagnement renforcé dans l'exercice de leurs missions : gestion et valorisation des bénévoles (26%) ; simplification des règles statutaires et des démarches administratives (23%) ; aides financières (21%). Les FDAAPPMA partagent les deux premières et insistent par ailleurs sur le besoin de mieux coordonner les AAPPMA entre elles.

Et maintenant ?

Sans prétendre à une représentativité statistique, l'enquête dessine une image claire : les AAPPMA forment un réseau de proximité actif, dont la capacité d'action dans la durée dépend largement du bénévolat et de l'accompagnement des Fédérations. Elle révèle aussi une marge de progression : mieux connecter les pêcheurs à leur association via des formes d'engagement plus souples et progressives. Pour la FNPF, ces résultats nourrissent la réflexion sur la diversification de l'accompagnement des AAPPMA : simplification, mutualisation, coopération territoriale, nouvelles formes de bénévolat, mobilisation des pêcheurs. Il ne s'agit pas seulement de préserver le réseau existant. L'objectif est de lui permettre d'évoluer avec les pêcheurs pour se préparer au mieux à relever les enjeux des territoires de demain.

2026 : année de renouvellement des mandats

En cette année, et dès le mois d'octobre, vont se tenir les assemblées générales permettant les élections des Conseils d'administration et des Bureaux des AAPPMA. Ce sera ensuite aux FDAAPPMA, puis à la FNPF de désigner leurs élus.

Calendrier

Les mandats en cours prendront fin :

- Le 31 décembre 2026 pour les présidents d'AAPPMA
- Le 31 mars 2027 pour les administrateurs des FDAAPPMA

Les élections se dérouleront selon le calendrier suivant :



Entre le 01/10/2026 et le 31/12/2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AAPPMA

- élection des membres du Conseil d'administration de l'association
- élection délégué(s) supplémentaire(s) à l'AG de la fédération selon effectif
- approbation des candidatures pour le CA de la fédération

État des membres actifs de l'année 2026

> Puis élection du bureau



03/2027

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FDAAPPMA

- élection des membres du conseil d'administration
- > Puis élection du bureau



Avant fin 09/2027

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNPF

- élection des membres du conseil d'administration (par circonscription)
- > Puis élection du bureau

Une étape essentielle

Au sein des AAPPMA, organiser les élections pendant cette période est impératif car **le 31 décembre, les mandats en cours prennent tous automatiquement fin.**

Si les élections ne sont malgré tout pas organisées par une AAPPMA, cette dernière ne pourra pas participer aux prochaines élections au sein de la fédération départementale et son agrément, voire son administration, peuvent être remis en question.

Convoquer ses membres actifs

La convocation doit être effectuée au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée générale extraordinaire élective. Elle peut être réalisée par courrier ou par voie électronique, ainsi que par voie de presse ou d'affichage. Elle s'adresse à tous les « membres actifs », c'est-à-dire les adhérents de l'AAPPMA détenant une carte 2026, sauf la carte « Découverte moins de 12 ans », que la CPMA ait été acquittée ou non dans cette AAPPMA.

Après l'élection des instances des AAPPMA, ces dernières prendront une part active dans le processus d'élection au sein des FDAAPPMA.

Un guide à votre disposition

Le guide du renouvellement des mandats du réseau associatif de la pêche de loisir, des documents pratiques et différentes instructions ministérielles ont été mis à disposition des fédérations de pêche pour accompagner les AAPPMA dans cette procédure.



Connectons-nous
sur tous les réseaux !

facebook.com/federationnationalepeche

instagram.com/federation_nationale_peche

x.com/LaFNPF

linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-pêche-en-france-fnfp

youtube.com/@federationnationalepeche